

Réf : DCM/2015/n°58/4.4/29.04/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 15/04/15
Date de l'affichage : 22/04/2015

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT NEUF AVRIL à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Guillaume BER à Fabrice LABARUSSIAS

Ariane MOLLUNA à Nathalie THEODOSE

Alexandra BONNET à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE MEDECIN REFERENT DE LA CRECHE GAVROCHE

Rapporteur : A. FOUREL

Il est rappelé au conseil municipal qu'en application du code de la santé publique les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans s'assurent du concours régulier d'un médecin qualifié en pédiatrie ou d'un médecin généraliste possédant une expérience en pédiatrie, en particulier pour :

- Donner son avis et assurer l'examen médical des enfants accueillis,
- Garantir le suivi préventif des enfants accueillis et veiller à leur bon développement ainsi qu'à leur adaptation à la structure,
- Effectuer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel,
- veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et nécessaires en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé,

Le médecin référent de la structure multi-accueil Gavroche à Aigues-Mortes a souhaité cesser ses missions et il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de recrutement du médecin référent pour la structure multi-accueil Gavroche, soit : 36.77 euros brut par vacation, dans la limite de dix vacations mensuelles, à définir en fonction des besoins selon les mois, conformément à la réglementation et préconisations en la matière.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

Pour : 23. Contre : 6 : Fabrice LABARUSSIAS (proc. Guillaume BER), Cédric BONATO (proc. Alexandra BONNET), Amandine JACINTO, Rachida BOUTEILLER.

- accepte la proposition de recrutement.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 04/05/2015

- date d'affichage : 04/05/2015